

U_22 Développer les espaces urbains de l'Agglomération RUN

Fiche adoptée par le CE / juin 2011
Approuvée par le CF / juin 2013
Adaptation adoptée par le CE / mai 2018
Approuvée par le CF / février 2019
Adaptation adoptée DDTE 20.11.2024

État d'information création : 23.10.09 actualisation : 11.07.2025

But

Requalifier les espaces libérés du trafic individuel motorisé et mettre en œuvre le Projet d'Agglomération; développer les nouvelles centralités dans les villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel, et les communes de l'Agglomération RUN.

Priorité stratégique : Élevée

Objectifs spécifiques

- Développement et mise en valeur d'espaces urbains stratégiques au sein de l'Agglomération RUN;
- Réalisation de projets de requalification dans les secteurs-clefs du Projet d'Agglomération, dans les villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel et les communes d'Agglomération;
- Promotion des villes du patrimoine mondial de l'UNESCO (urbanisme horloger).

Priorités politiques U Espace urbain valoriser

Ligne d'action U.2 Améliorer la qualité de vie et valoriser l'espace urbain

Renvois Conception directrice ☒ Projet de territoire ☒ p. 16 ; 25-27 Carte PDC ☒

Organisation

Instances concernées

Confédération: ARE
Canton: SAT, SPCH, SFFN, SENE, OPAN
Régions: Agglomération RUN, COMUL, AUD
Communes: La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Neuchâtel, autres communes du PA

Réalisation

- ☐ immédiatement (-2018)
☒ court terme (2018-22)
☒ moyen terme (2022-26)
☐ Permanente

Ligne d'action

- ☐ générale
☒ spécifique

Autres:

Pilotage:

SAT-SCTR-SPCH

Objectif.ne : coordination et mise en œuvre du PA

Etat de coordination des

- ☒ Coordination réglée
☒ Coordination en cours
☐ Information préalable

Mandats / Projets

M1 (Mesures A du PA)
M1 (Mesures B du PA)

Mise en œuvre

Principes d'aménagement et de coordination valables pour toutes les autorités

Dans toute l'Agglomération RUN :

1. Aménagement des interfaces de TP et des espaces urbains présentant un potentiel de requalification situés à proximité des gares RER et des axes structurants de transports publics, rendant l'utilisation des TP et de la MD encore plus attractives et favorisant le développement vers l'intérieur ainsi que la qualité urbaine et environnementale. Ces espaces sont à ancrer dans leur quartier et dans la ville et sont pour certains à associer à un renforcement de la mixité et de la densité. (Cf. Liste des mesures A et B du PA RUN 4).

Dans les villes-centres, les mesures de valorisation urbaine suivantes sont envisagées (cf. Liste des mesures A et B) :

2. La Chaux-de-Fonds : Valorisation de l'espace public de la gare CFF et des futures gares RER (cf. Fiche A_22), et projets de requalification /valorisation de la rue de l'Hôtel-de-Ville en lien avec les projets d'évitement du centre historique N20-H18. Créer un lien de qualité avec les espaces de délasserment grâce à la création d'une passerelle

3. au-dessus des voies de chemins de fer. Favoriser les traversées « douces » perpendiculaires à l'avenue Léopold-Robert reliant les quartiers nord et sud, et élargissement du « centre piétonnier ».
4. **Le Locle** : Amélioration de l'image trop routière du centre-ville. Assainissement des rues structurantes à fort trafic qui sont également des lieux de vie et de commerce. Meilleure répartition de l'espace dévolu entre piétons et voitures. Liaison verticale entre la gare et le centre / scea UNESCO pour gérer la dénivellation entre la gare et la ville, laquelle constitue un défi majeur de la MD : l'infrastructure TP offre l'occasion d'imaginer une architecture emblématique, nouveau symbole de la ville (Le Remontoir). Mesures d'accompagnement liées à la mise en service de la N20.
5. **Neuchâtel** : Réaménagement et valorisation d'espaces publics marquants. Renforcement des liens entre la ville et les rives du lac. Renforcement des traversées piétonnes de part et d'autre de l'avenue du 1^{er}-Mars depuis La Maladière jusqu'à la place Pury, ainsi que sur le quai Louis Perrier et d'autres secteurs de la ville. Amélioration de l'accès à la gare pour la MD piétonne et cyclable et requalification des espaces publics autour de la gare et sur les rives du lac. Diminution de l'effet de coupure entre les quartiers nord et le centre historique. Valorisation des interfaces en lien avec les TP. Réaménagement et valorisation d'espaces publics en lien avec des projets importants.

Compétences du canton et des communes

Le canton :

- joue le rôle d'organe responsable auprès de la Confédération ; à travers ses services concernés soutient le PA et accompagne les communes dans le processus de planification et de réalisation ;
- encourage la création d'une plate-forme informelle entre les trois villes, les autres communes urbaines d'agglomération et le canton (services techniques communaux et cantonaux), afin de favoriser les échanges d'expériences et les bonnes pratiques.

Les trois villes et les communes concernées:

- établissent ensemble le Projet d'Agglomération et définissent les mesures de valorisation de l'espace public en appui des projets d'infrastructures de transports.
- coordonnent la réalisation des projets sur leur territoire, le cas échéant en collaboration avec les communes voisines et avec les services cantonaux concernés selon la nature et l'échelle des projets ;
- informent et font participer la population de manière appropriée aux projets de valorisation urbaine, au besoin en mettant à l'essai les projets sur l'espace public afin de tester les solutions et d'habituer la population au changement (aménagements éphémères).

Mandats (éléments à prendre en compte, études à entreprendre, mandats concrets aux autorités)

M1. Les communes et le canton mettent en œuvre le Projet d'Agglomération pour les mesures qui les concernent, en poursuivant la maturation des mesures B et en assurant la réalisation des mesures A, en assurant la coordination avec les instruments de planification directeurs et d'affectation (Etat de coordination et délais selon PA RUN4).

Projets au sens de l'art. 8 al.2 LAT

- Néant

Interactions avec d'autres fiches

- R_11 Construire le Réseau Urbain Neuchâtelois
- U_21 Valoriser et revitaliser les espaces publics
- A_21 Viser un report modal fort vers les transports publics et la mobilité douce
- A_22 Réaliser le RER neuchâtelois avec une ligne ferroviaire directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds
- A_24 Gérer le stationnement
- A_25 Créer et améliorer des points et pôles d'intermodalité (interfaces de transport)
- A_26 Modérer le trafic dans les zones urbanisées
- A_27 Promouvoir la mobilité douce
- A_32 Réaliser les contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds (N20 et H18)
- U_11 Poursuivre une politique d'urbanisation durable
- U_12 Développer l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti et renforcer la qualité urbaine
- U_13 Privilégier la concentration du développement dans des pôles bien desservis en TP
- U_14 Développer des quartiers durables et mettre en œuvre la politique cantonale du logement
- U_15 Réutiliser et valoriser des friches bien desservies
- U_23 Assurer une place pour la nature en ville.R_35 Protéger et valoriser le patrimoine
- U_24 Assainir le bruit du trafic routier
- U_25 Protéger l'air
- R_36 Valoriser le tissu urbain horloger des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle (UNESCO)

Autres indications

Références principales

- *Projet d'agglomération RUN 4 (RCN 2021)*
- *Plan directeur partiel des mobilités à l'appui du dossier H20 (PDPM)*
- *Densité et qualité : les deux défis d'un urbanisme responsable (Quincerot et Weil 2008)*

Indications pour le controlling et le monitoring

- Mise en œuvre des mesures et contrôle de leur efficacité (MOCA)
 - Fréquentation / appropriation des espaces
-

Dossier

Localisation **Villes et communes de l'Agglomération RUN (cf. PA)**

Problématique et enjeux

Il y a lieu de tirer parti et de mettre en valeur des investissements consentis dans les infrastructures de transports pour augmenter la densité et la qualité urbaine.

Densité et qualité constituent en effet les deux défis d'un urbanisme responsable, comme le relève la publication citée en référence (2008) :

- La densité et la mixité constituent des conditions de base pour créer des quartiers vivants, économes en sol et moins dépendants de l'automobile. Elles sont également nécessaires pour garantir la pérennité d'un réseau et d'une offre en TP attractifs et peuvent correspondre à des formes urbaines très différentes. Cette diversité de l'offre représente même une richesse.
- La qualité est non seulement un devoir de responsabilité mais elle est également indispensable pour donner à tous envie d'habiter en ville (rester en ville – retourner en ville) à tout âge. Le pari du développement vers l'intérieur est à ce prix.

Les investissements réalisés dans l'aménagement des interfaces de transports constituent de bonnes opérations sur le plan social, économique et environnemental s'ils sont associés à une démarche de valorisation urbaine. Tout le monde y gagne.

Il est possible d'identifier au sein de l'Agglomération RUN de nombreux sites potentiels de requalification urbaine en lien avec les projets d'infrastructures de transport, notamment sur le site des gares du RER Neuchâtelois mais également sur des tronçons routiers qui se trouveront ou sont d'ores et déjà délestés d'un trafic routier important grâce à la prise de mesures antérieures.

A titre d'exemples :

Saint-Blaise et Le Landeron (RC5); Boudry : avenue du Collège, Terminus du Littorail « place du tram et gare routière », rue Oscar-Huguenin; La Tène : secteur de la gare existante de Marin-Epagnier et sécurisation du carrefour entre Henripolis et la route de Maupré, Neuchâtel : tout le tronçon entre La Maladière et La Place Pury; La Chaux-de-Fonds : avenue Léopold-Robert; Le Locle : requalification du centre-ville en lien avec un accès amélioré à la gare ; Corcelles-Cormondrèche/Peseux/Neuchâtel : généralisation des zones 30 ; requalification de la rue de la Gare à Corcelles-Cormondrèche ; Milvignes : requalification des rues de Sombacour, du Lac et de Longueville en lien avec des aménagements MD, la valorisation des accès au Littorail ou encore le développement du pôle de gare, Cortaillod : requalification de la traversée de Cortaillod (bas du village) et valorisation de l'espace public route d'Areuse, etc.

Ces réflexions doivent être poursuivies au sein de l'Agglomération avec les différents partenaires concernés, et l'appui du canton et de la Confédération.

Dans le canton de Neuchâtel, le Projet d'agglomération a valeur d'étude de base et non de plan directeur. Il sert de base pour la mise en œuvre des mesures selon les accords de prestations. Les éléments justifiant une coordination entre autorités communales, cantonales voire fédérales, sont remontés dans le plan directeur cantonal.

Au-delà des projets et mesures de valorisation urbaines définis dans les différentes générations de PA, les communes peuvent s'appuyer sur les stratégies d'ordre général définies dans le PA RUN pour les développer et les mettre en œuvre dans leurs planifications locales. Cette indication explicite est en cohérence avec le but de "mettre en œuvre le Projet d'agglomération" de la fiche U_22, et la répartition des compétences canton/communes.

Mesures de valorisation urbaine en lien avec des projets de modération du trafic, de mobilité douce et de gestion du stationnement (Mesures A et B selon l'accord sur prestations du projet d'agglomération de 4^{ème} génération) :

Mesures A

- H10.1b Requalification de la traversée de Peseux et de la rue des Draizes : priorisation TP, aménagements de gestion des TIM aux carrefours (Vauseyon H10, DRaizes et Carrels), MD et valorisation de l'espace public, 2^{ème} étape (Neuchâtel)
- H10.4a Requalification de la rue et centralité du Clos de Serrières, partie Ouest : valorisation TP, aménagement MD et valorisation de l'espace public
- H10.4b Requalification de la rue de Tivoli, partie Est : valorisation TP, aménagement MD et valorisation de l'espace public
- H10.5b Requalification de la RC5 : priorisation TP, aménagement de bandes cyclables et connexion MD entre de l'axe structurant TP et la halte ferroviaire, abaissement de la vitesse à 30 km/h, étape 2
- H12.1a Réalisation d'un axe structurant TP, comme colonne vertébrale entre les deux pôles aux extrémités ouest et est de la ville et le centre-ville, secteur rue de France
- H13.2a Réalisation d'un axe TP - MD structurant entre Fleur de Lys et halte de Marin-Epagnier, 1^{ère} étape de l'extension vers le PDE Littoral Est
- H13.3 Requalification de la centralité de Marin-Centre, secteur Fleur de Lys - Auguste-Bachelin - Louis-de-Meuron, avec priorisation TP, aménagement MD et valorisation de l'espace public
- H25.1 Prolongement de la liaison Le Locle - Les Brenets vers le bas du village (Parc des Pargots) avec aménagement d'arrêts et terminus.
- I10.1b Requalification de l'axe Fornachon - Tombet - Edouard-Dubois : création d'un itinéraire MD entre Peseux et Neuchâtel, priorisation TP, modération du trafic et valorisation de l'espace public, 2^{ème} étape (priorité Ae)
- I10.2 Requalification de la rue de la Dîme et valorisation de la centralité de La Coudre : mise en zone 30, bande cyclable montante rue de la Dîme et valorisation de l'espace public de la rue de la Dîme et valorisation de la centralité de La Coudre : mise en zone 30 et valorisation de l'espace public
- I11.3c Réaménagement et fermeture au TIM de la rue de la Balance sud, entre la place de l'Hôtel-de-Ville et la rue Neuve
- I11.4b Poursuite de la réalisation des zones 30 et des zones de rencontre, 2^{ème} étape (priorité Ae)
- I12.1a Réaménagement de la rue des Envers (mesures d'accompagnement anticipées liées à la mise en service de la N20, axes routiers avec potentiel d'influence modéré)
- I14.8 Requalification du carrefour des Chézards à Colombier avec valorisation des accès au Littorail (chemin de la Plaine) (Boudry/Milvignes)
- I15.1 Requalification de la traversée de localité des Brenets et des entrées est et ouest, aménagements MD et valorisation de l'espace public (Le Locle)
- I20.1 Requalification et mise en zone 30 de la rue des Sablons, visant à limiter le trafic de transit Est-Ouest dans la Ville Littoral
- I20.5 Requalification de la traversée "Nord" de St-Blaise, rue de la Maigroge - rue Daniel-Dardel - route de Lignères (St-Blaise)
- I20.6 Réaménagement du centre d'Hauterive et valorisation de l'interface TP et des parcours MD (Hauterive)
- I20.7 Requalification de la traversée de localité de Valangin (Neuchâtel)
- I21.1 Réaménagement et piétonisation de la place du marché et de ses accès (La Chaux-de-Fonds)
- I21.2 Réaménagement et piétonisation de la rue de l'Abeille et réaménagement de la rue de la Serre, y.c. limitation du trafic de transit Est-Ouest (La Chaux-de-Fonds)
- I21.3 Réaménagement de la rue des Musées (La Chaux-de-Fonds)
- I21.4a Réaménagement de l'avenue Léopold-Robert, entre la place de l'Hôtel-de-Ville et l'avenue des Armes-Réunies, en faveur des TP et MD (mesures d'accompagnement anticipées liées à la mise en service de la N20 et H18, axes routiers avec potentiel d'influence faible) (La Chaux-de-Fonds)
- I21.4d Réaménagement de la rue du Balancier en faveur des MD, et arborisation (mesures d'accompagnement anticipées liées à la mise en service de la N20, axes routiers avec potentiel d'influence faible) (La Chaux-de-Fonds)
- I21.4e Réaménagement de la rue des Armes-Réunies en faveur des TP et MD, et arborisation (mesures d'accompagnement anticipées liées à la mise en service de la N20, axes routiers avec potentiel d'influence modéré)
- I21.4f Réaménagement de la rue de Pouillerel, entre l'avenue Léopold-Robert et la rue Numa-Droz, en faveur des TP et MD, et arborisation (mesures d'accompagnement anticipées liées à la mise en service de la N20, axes routiers avec potentiel d'influence modéré)
- I21.5a Réaménagement et fermeture au TIM de la rue du Collège Ouest
- I22.1a Réaménagement des rues du Technicum et Bournot, en axe structurant mobilité douce à forte vocation piétonne (mesures d'accompagnement anticipées liées à la mise en service de la N20, axes routiers avec potentiel d'influence modéré)
- I22.1b Réaménagement de la rue Grand-rue, avec réalisation d'une zone de rencontre, entre la rue de la Gare et le Crêt-Vaillant (mesures d'accompagnement anticipées liées à la mise en service de la N20, axes routiers avec potentiel d'influence faible) (Priorité Ae)

- I22.1c Réaménagement de la rue de la Gare, avec réalisation d'une zone de modération, entre la rue Bournot et la gare CFF (mesures d'accompagnement anticipées liées à la mise en service de la N20, axes routiers avec potentiel d'influence faible)
- I24.1 Requalification du bourg (avenue du Collège), aménagement MD et valorisation de l'espace public (Priorité Ae)
- I24.2 Fermeture au TIM de la rue Louis Favre et modération de la rue de la Rochette (Priorité Ae)
- K21.1 Réaménagement du carrefour boulevard de la Liberté - rue des Crêtets – Grand-pont, avec création d'un contrôle d'accès en ville et priorisation des TP et traversées des piétons, et sécurisation des vélos (La Chaux-de-Fonds)
- K24.4 Réaménagement du carrefour route des Trois-Rods - route de la Gare, avec amélioration des traversées des piétons, sécurisation des vélos et guidage des TIM vers la route des Conrardes (Boudry)
- K24.5 Réaménagement du carrefour d'accès au plateau de la gare (route du Vignoble RC5 - route des Conrardes), avec création d'un giratoire, amélioration des traversées des piétons, sécurisation des vélos et guidage des TIM (Boudry)
- L Mesures du volet Intermodalité : voir la fiche A_25
- M10.9 Création d'un trottoir le long la RC174 à Peseux) (Priorité Ae)
- M10.11 Création de rabattements MD vers la halte de Serrières, en lien avec le pôle de gare
- M10.12 Création de rabattements MD vers le centre d'Hauterive
- M10.14 Nouvelle passerelle MD Fahys-Espace de l'Europe (développement mesure PA1 MO.31a) (Neuchâtel)
- M10.17 Création d'un itinéraire de MD rue des Parcs Fahys – rue des Sablons, bandes cyclables ou banalisation de la chaussée centrale (Priorité Ae)
- M10.19 Création d'un itinéraire MD, bandes cyclables ou banalisation de la chaussée centrale, ainsi qu'aménagement des carrefours et nouveau trottoir nord rue des Fahys (Priorité Ae)
- M11.8 Création d'un accès MD à la halte de Malakoff depuis la rue de l'Orée-du-Bois
- M11.11b Mise aux normes des passages pour piétons sur les routes à 2 voies unidirectionnelles et sur les routes larges de plus de 8.50m , étape 2, 55 passages pour piétons(La Chaux-de-Fonds)
- M13.3 Aménagement MD Wavre-Thielle (Priorité Ae)
- M13.5 Aménagement d'une piste mixte piétons - vélos sur le Champs de la Croix par le site de Montmirail, entre Epagnier et Thielle (Priorité Ae)
- M13.6 Aménagement d'une piste cyclable entre St-Blaise et Cornaux
- M14.2 Fermeture au TIM de la route de la Gare et aménagements MD du faubourg Philippe-Suchard (y.c. accès collège)
- M14.4 Nouvelle liaison MD entre Bevaix et Perreux/Boudry, en continuité du chemin des Sagnes (Boudry-Bevaix)
- M14.6 Aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée ou de bandes cyclables à la rue des Courtils, en entrée Ouest de localité(Cortailod)
- M14.11 Aménagement d'une liaison MD entre Bevaix et Cortailod
- M14.16 Aménagements MD du faubourg Philippe-Suchard(Boudry)
- M15.4 Prolongement du chemin des Rencontres entre Les Brenets et Montlebon (Le Locle / Villers-Le-Lac (Priorité Ae)
- M15.6 Aménagement mobilité douce de la plaine des Sports et franchissement de la voie ferrée (Morteau – priorité Ae)
- M20.9 Création de rabattements MD vers l'axe structurant TP à Portes-Rouges (Neuchâtel)
- M20.19 Mesures de franchissement afin d'assurer la continuité MD du chemin des Écoliers (St-Blaise)
- M21.1 Itinéraire alternatif de type "voie verte" rue du Progrès : aménagement cyclable et piéton et paysager (La Chaux-de-Fonds)
- M21.2 Réalisation d'aménagement de mobilité douce dans le périmètre nord du projet de l'évitement H18 de La Chaux-de-Fonds : Collège - Pâquerette - Fritz-Courvoisier
- M21.3 Réalisation d'aménagement de mobilité douce dans le périmètre sud du projet de l'évitement H18 de La Chaux-de-Fonds : sur la rue de l'Hôtel-de-Ville - de Malakoff au giratoire des Petites Crosettes
- M21.5 Aménagement de l'accessibilité piétonne et cycle à la halte de La Chaux-de-Fonds Les Forges
- M21.6 Nouvelle passerelle rue du commerce - rue du St-Gothard et liaison espace public rue du commerce - halte de La Chaux-de-Fonds Les Forges
- M22.1a Aménagement d'une zone piétonne rue du Pont, entre la Grand-Rue et la rue Bournot (élargissement du centre piétonnier)
- M22.1e Aménagement d'une zone piétonne, bus autorisé, avenue du Technicum et rue Henri-Granjean, jusqu'à Jehan Droz (élargissement du centre piétonnier)
- M23.1 Aménagement de modération de l'espace-rue en faveur des vélos sur les transversales MD nord-sud à travers la localité de Marin, notamment la rue des Indiennes
- M24.1 Aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée en faveur des vélos entre Milvignes et Auvernier, sur la rue de la Côte (priorité Ae)
- M24.2 Aménagement de modération de l'espace-rue en faveur des vélos sur la route des Troisrods, en direction de Rochefort (Priorité Ae)

Mesures B

- H12.2 Aménagements liés à la constitution d'un réseau de lignes radiales au Locle (2a et 2b)
- I10.1b Requalification de l'axe Fornachon - Tombet - Edouard-Dubois : création d'un itinéraire MD entre Peseux et Neuchâtel, priorisation TP, modération du trafic et valorisation de l'espace public, 2ème étape (Peseux/Neuchâtel)
- H13.2b Réalisation d'un axe TP - MD structurant entre la halte de Marin-Epagnier et le PDE Littoral Est, 2ème étape, y.c. route de desserte TIM depuis la route des Perveuils et aménagement du carrefour d'accès
- H20.2 Aménagements liés au développement de l'offre TP « Neuchâtel Ouest », 1ère étape
- H20.5-H21.5 Investissements liés à la mise en place de nouvelles générations de trolleybus à batterie déperçables et pouvant circuler sans caténaire sur le Littoral neuchâtelois et La Chaux-de-Fonds, partie batteries tampon et atelier
- H21 Réorganisation du réseau des transports publics urbains de la Ville de La Chaux-de-Fonds : fusion des lignes 303 et 301 (H21.1a à 1e et H21.3)
- H25.2 Prolongement de la liaison Le Locle – Les Brenets vers le bas du village (Parc des Pargots) avec aménagement d'arrêts et terminus.
- I10.5 Requalification de la rue de la Maladère : voie centrale banalisée et priorisation TP
- I13.1 Sécurisation du carrefour entre la route Henripolis et la route de Maupré et aménagements MD (La Tène)
- I14.1b Requalification du Faubourg Philippe-Suchard, aménagement MD et valorisation de l'espace public, étape 2 (Boudry)
- I14.2a Requalification de la route de l'Areuse, aménagements MD et valorisation de l'espace public, étape 1 (Cortailod)
- I14.7 Requalification de la traversée de la localité de Bôle (rue de la Gare et rue du Lac)
- I14.9 Requalification de la route de Grandson et de la RC5, 1ère étape, création d'une zone modérée en entrée de village (Boudry)
- I15.2 Requalification de l'Avenue Charles-de-Gaule, création d'un boulevard urbain favorable au TP et à la MD (Morteau)
- I20.2 Requalification de la rue Gibraltar, aménagements de la modération du trafic en faveur des MD et visant à la mise en application du schéma d'accessibilité TIM de la ville de Neuchâtel
- I25.1 Requalification de la rue de la Gare et modification du schéma de circulation du centre-ville, avec réaménagement des rues de la Louhière, Pasteur et Grand-Rue (Morteau)
- K10.3 Requalification des carrefours de la rue William-Mayor : gestion des TIM, avec introduction d'un nouveau tourne-à-gauche et aménagement de bandes cyclables (Neuchâtel)
- K Mesures de gestion du trafic K20.1 à K20.6 à Neuchâtel et à St-Blaise, K21.2 à La Chaux-de-Fonds, K21.4 à Milvignes
- L Mesures du volet Intermodalité : voir la fiche A_25
- M10.2 Requalification de l'avenue Soguel, avec mise en place zone 30 (Neuchâtel)
- M14.12 Valorisation de la liaison MD entre Bevaix et Gorgier, requalification des accès à la gare de Bevaix (La Grande Béroche)
- M15.3 Prolongement du Chemin des Rencontres entre Les Brenets et Montlebon (Le Locle/Villers-Le-Lac)
- M20.1 «La Bucolique », liaison MD reliant les quartiers Sur les Hauts (Les Arniers, Sur les Rues, Les Guches, centre de Peseux, etc.) (Neuchâtel)
- M20.2 Création d'une voie verte au sein du territoire de la Ville littorale (dans la continuité de la Ficelle) (Neuchâtel)
- M20.4 Aménagements cyclables entre le plateau de la gare – Hôpital/Microcity, plateau des Hautes Ecoles, comprenant une bande cyclable montante sur la rue Jaquet-Droz et sur l'avenue de Bellevaux, ainsi qu'un contre-sens cyclable sur la rue du Vieux-Châtel et l'avenue Clos-Brochet (Neuchâtel)
- M20.8 Aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée sur la rue de la Musinière (St- Blaise/La Tène)
- M20.10 Création de rabattements MD vers la halte de Corcelles/Peseux, en lien avec le pôle de gare.
- M20.11 Création de rabattements MD vers la halte des Deurres, en lien avec le pôle de gare, comprenant une bande cyclable montante sur la rue des Battieux depuis la rue de Tivoli et des aménagements en site mixte traversants.
- M20.12 Aménagement des chemins d'accès à la gare de St-Blaise et du pôle mixte et amélioration de la perméabilité piétonne depuis l'accès majeur de TP.
- M22 Élargissement du centre piétonnier au Locle (Mesures M22.1b, 1c, 1d)
- M23.2 Aménagement d'un maillage fin d'espace public et de MD dans le pôle mixte de gare (La Tène)
- M23.3 Aménagement d'un maillage fin d'espace public et de MD dans le PDE Littoral Est (La Tène)
- M24.6 Aménagement d'un itinéraire MD entre la rue des Chavannes et la route de Sachet (Cortailod)
- M24.7 Aménagement d'un itinéraire alternatif par le chemin des Pièces-Chaperon et le chemin agricole contournant le petit bois « Le Potat » (Cortailod)
- M24.12 Rabattement MD vers la Halte de Colombier (Milvignes)
- M25.1 Requalification des voiries existantes pour créer un boulevard urbain favorable au TP et à la MD (Morteau)

Les mesures C, encore insuffisamment matures, ne sont pas intégrées dans la liste ci-dessus.

Cf. projet – PA RUN 4 déposé à la Confédération en septembre 2021.

Liste mise à jour selon l'accord de prestations du 13 mars 2024.

La liste sera mise à jour après le retour d'examen de l'ARE concernant le PA RUN 5 déposé en juin 2025